

LE CLUB GRUAU

Règlement

A - Principe :

A dater du 21 Mars 2006, pour succéder à l'opération « Printemps en fête », Gruau organise une opération de fidélisation, « le Club Gruau », réservée aux vendeurs et Chefs de ventes des concessions automobiles.

B - Participation :

La participation à cette opération est gratuite et effective dès l'attribution d'un code personnel.

La participation implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

C - Validation de l'inscription:

Toute demande de participation au programme de fidélisation « le Club Gruau » reste soumise à l'approbation de Gruau, qui se réserve le droit de refuser toute inscription sans motivation.

Elle est confirmée par l'envoi au participant d'un courrier de confirmation lui communiquant son code personnel.

D - Attributions des points cadeaux

Chaque adhérent au club Gruau devra communiquer son code personnel à l'enregistrement de la commande pour pouvoir prétendre à l'attribution de points cadeaux.

Une commande ne pourra être affectée qu'à une seule personne adhérente au programme.

Les points acquis sont personnels et non cessibles. Ils sont cumulables sans limite de validité durant la durée de l'opération de fidélisation.

Chaque commande enregistrée donne droit à un nombre de points cadeaux, suivant le barème du paragraphe E.

Les points cadeaux seront enregistrés dès le règlement de la facture. (les points acquis seront annulés en cas de facture impayée)

E - Calcul des points cadeaux (au 15 septembre 2007)

Le présent barème de points cadeaux pourra être modifié sans préavis en fonction des promotions et actions commerciales décidées par Gruau.

Les produits de marque GRUAU et ISBERG donnant droit aux points cadeaux sont :

* Voitures « société », en kit ou montées par Gruau et son réseau: 45 points.

* Cabines approfondies, montées par Gruau et son réseau: 200 points.

* Benches Gruau, Plateaux Gruau, Pick-up Gruau montées par Gruau et son réseau: 400 points.

* Minicars facturés par Gruau: 1 300 points.

* TPMR facturés par Gruau:

TPMR individuels: 450 points. TPMR collectifs version Sthandy: 1 000 points

TPMR collectifs version Haccess: 1 500 points.

TPMR collectifs version Haccess Plus: 1 800 points.

* Véhicules isothermes sans groupe, montées par Gruau et son réseau: 500 points.

* Véhicules isothermes avec groupe (transformation et groupe en 1 seule commande auprès de Gruau), montées par Gruau et son réseau: 1000 points.

* Fourgons grand volume Exelium ou Maxilium : 1000 points

* **Les Funéraires DUCARME**

Passy : 1000 points Montmartre : 3000 points

Picpus : 1500 points Père Lachaise : 4000 points

Clichy : 2000 points

* **Les Ambulances PETIT / PICOT / SANICAR**

Catégorie C : 1400 points

Catégorie A : 2500 points

SMUR / SAMU : 3500 points

G - Obtention des cadeaux

Chaque adhérent au « Club Gruau » pourra consulter son relevé de points sur le site www.gruau.com ou par simple demande **par mail**, obtenir le total des points acquis.

Dès qu'il a obtenu le nombre de points nécessaires, chaque adhérent peut choisir à tout moment de convertir en cadeaux les points acquis.

Une simple demande par mail, fax ou courrier adressée au service marketing de Gruau, lui permettra de recevoir le cadeau choisi parmi la sélection des coffrets cadeaux Gruau.

H - Prestations Weekendes

Gruau a choisi WEEKENDESK comme partenaire pour cette opération.

Le détail de prestations est donné à titre indicatif. Weekendesk se réserve le droit de mettre fin à ses relations avec un ou plusieurs partenaires pendant la durée de validité du Coffret Cadeau®. Le bénéficiaire du coffret est invité à en consulter les conditions générales avant son utilisation.

La Société Gruau décline toute responsabilité concernant les conditions d'utilisation des Coffrets Cadeaux® et ne saurait être responsable des dommages pouvant survenir lors de la consommation de la prestation choisie par le bénéficiaire.

Cette offre ne comprend pas les dépenses personnelles, les boissons, les frais de transport, les assurances.

I - Litiges éventuels

Aucun échange ni versement de la contre valeur en espèces ne pourra s'effectuer.

Gruau se réserve le droit d'exclure du système de fidélisation tout participant qui n'aurait pas respecté les dispositions du règlement, sans restitution de contre valeur des points acquis.

J - Modifications éventuelles

Gruau se réserve le droit de modifier, suspendre ou d'annuler à tout moment son opération de fidélisation « Le Club Gruau » sans qu'il puisse être demandé une contre partie quelconque de la part des participants.

Gruau se réserve le droit de modifier la sélection des coffrets cadeaux en fonction de l'offre Weekendesk.

Dans le cas de la suppression d'un coffret proposé, un coffret d'une valeur équivalente pourra être substitué.

K - Informatique et liberté

La participation à l'opération de fidélisation Gruau implique l'acceptation de fournir certaines informations professionnelles et personnelles..

Ces informations font l'objet d'un traitement afin de prendre en compte votre demande. Ces informations sont destinées à Gruau et ne sont pas divulguées à des tiers sans consentement de votre part. En application de la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux dites informations.

Pour exercer ce droit, adressez vous au service marketing de Gruau – 9 Boulevard Marius et René Gruau, BP 4219 – 53942 Saint Berthevin.

Le présent règlement pourra être adressé à tout intéressé, sans frais, sur simple demande par courrier au service marketing Gruau

Gruau Laval – 9 Boulevard Marius et René Gruau - BP 4219 - 53942 SAINT BERTHEVIN CEDEX

Restez en contact avec nous: Service Marketing - Karine et Jean Luc: 02 43 66 38 88

Mail : marketing@gruau.com